



Les huit organisations syndicales représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière reçues par Roselyne Bachelot-Narquin



[6 octobre 2010]

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports, a reçu ce jour les huit organisations syndicales représentatives du personnel de la fonction publique hospitalière (FO, UNSA, CFTC, CFE-CGC, SNCH, CGT, CFDT et SUD) au cours de la troisième réunion du comité du suivi du protocole du 2 février 2010, réunion au cours de laquelle était programmé le sujet de la prime pour les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE).

A cette occasion, elle a indiqué que le ministère de la santé et des sports avait déjà tenu de nombreuses réunions de négociation depuis plusieurs mois selon un calendrier négocié avec les organisations syndicales. Evoquant les règles relatives au dialogue social et au droit de grève, elle a simplement rappelé l'obligation faite aux professionnels de santé d'assurer le service minimum en répondant aux assignations.

Elle a également insisté sur les différents engagements pris, à savoir :

- la rénovation de la formation pour la conduire à un niveau master,
- la garantie d'exclusivité d'exercice des IADE sur les actes d'anesthésie,
- l'augmentation de rémunération indiciaire des personnels paramédicaux et d'encadrement concernés par le protocole LMD, et notamment les IADE,
- le versement aux IADE qui choisiront le nouveau corps revalorisé d'une prime destinée à compenser la perte de différentiel indiciaire entre eux et les autres infirmiers.

Elle a confirmé que les réunions de travail se poursuivront, en particulier les réunions conduites par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec les professionnels, sur le contenu de la future formation.

Elle a rendu hommage aux IADE et à l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des blocs opératoires et des établissements hospitaliers dans leur ensemble, convaincue qu'ils sont tous soucieux du respect de la qualité et de la continuité des soins.

Contact presse :

Service de presse du ministère de la santé et des sports
01 40 56 40 14.